

Appel à projets Nature en Ville


leHavre



Principe

Dans le cadre de la démarche « Nature en ville » (éco-pâturage, jardin de la maison Dahlia, valorisation des toitures terrasses, Trame Verte et Bleue du PLU,...)

- Faire appel aux idées et projets des Havrais (particuliers, collectifs, associations, entreprises, start-up,...)
- Tisser un lien nouveau avec les habitants, considérés comme acteurs, et non plus comme usagers
- La Ville met en œuvre ou finance les projets lauréats dans les limites du règlement et du budget alloué à l'opération



Pourquoi un appel à projets ?

- Embellissement du cadre de vie
- Entretien de l'espace public et gestion des espaces vacants
- Santé/bien-être
- Implication des habitants et respect de l'espace public
- Animation de l'espace public
- Créer du lien social
- Développement de la production urbaine



Comment participer ?

- J'imagine un projet
- Je complète le dossier de candidature disponible sur lehavre.fr ou sur demande en mairie
- Je dépose ma candidature par mail ou en mairie avant le 30 juin 2018
- J'attends les résultats à l'automne 2018



A qui s'adresse l'appel à projets ?

- Profil n°1: Particuliers, familles, collectifs, copropriétaires, classes ou établissements scolaires
- Accompagnement VDH: mise à disposition de l'espace public et réalisation par la VDH des aménagements ou de la fourniture d'équipements à hauteur de 10 000 € maximum



A qui s'adresse l'appel à projets ?

- Profil n°2: Associations, institutions, bailleurs
- Accompagnement VDH : mise à disposition de l'espace public et subventionnement à 80% plafonné à 10 000 €



A qui s'adresse l'appel à projets ?

- Profil n°3: Entreprises, start-up, commerçants, exploitants agricoles
- Accompagnement VDH : mise à disposition de l'espace public
 - Gratuitement en cas de projet à vocation expérimentale et sans but lucratif
 - Soumis à redevance en cas de vocation de rentabilité



Comment les projets sont-ils choisis ?

- Vérification de la faisabilité technique et financière par les services municipaux
- Sélection par le jury des projets faisables selon les critères suivants :
 - Respect du thème
 - Intérêt public
 - Faisabilité et pérennité du projet
 - Originalité du projet
 - Impact perçu par le jury (coup de cœur)
- Composition du jury :
 - L'Adjoint au Maire chargé de la Nature en Ville
 - L'Adjoint au Maire chargé des Espaces publics
 - L'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme
 - L'Adjoint au Maire chargé des Affaires sociales et de la Concertation
 - DGA concernés



Exemples dans d'autres villes



Exemples dans d'autres villes



Exemples dans d'autres villes



Exemples dans d'autres villes



Exemples dans d'autres villes

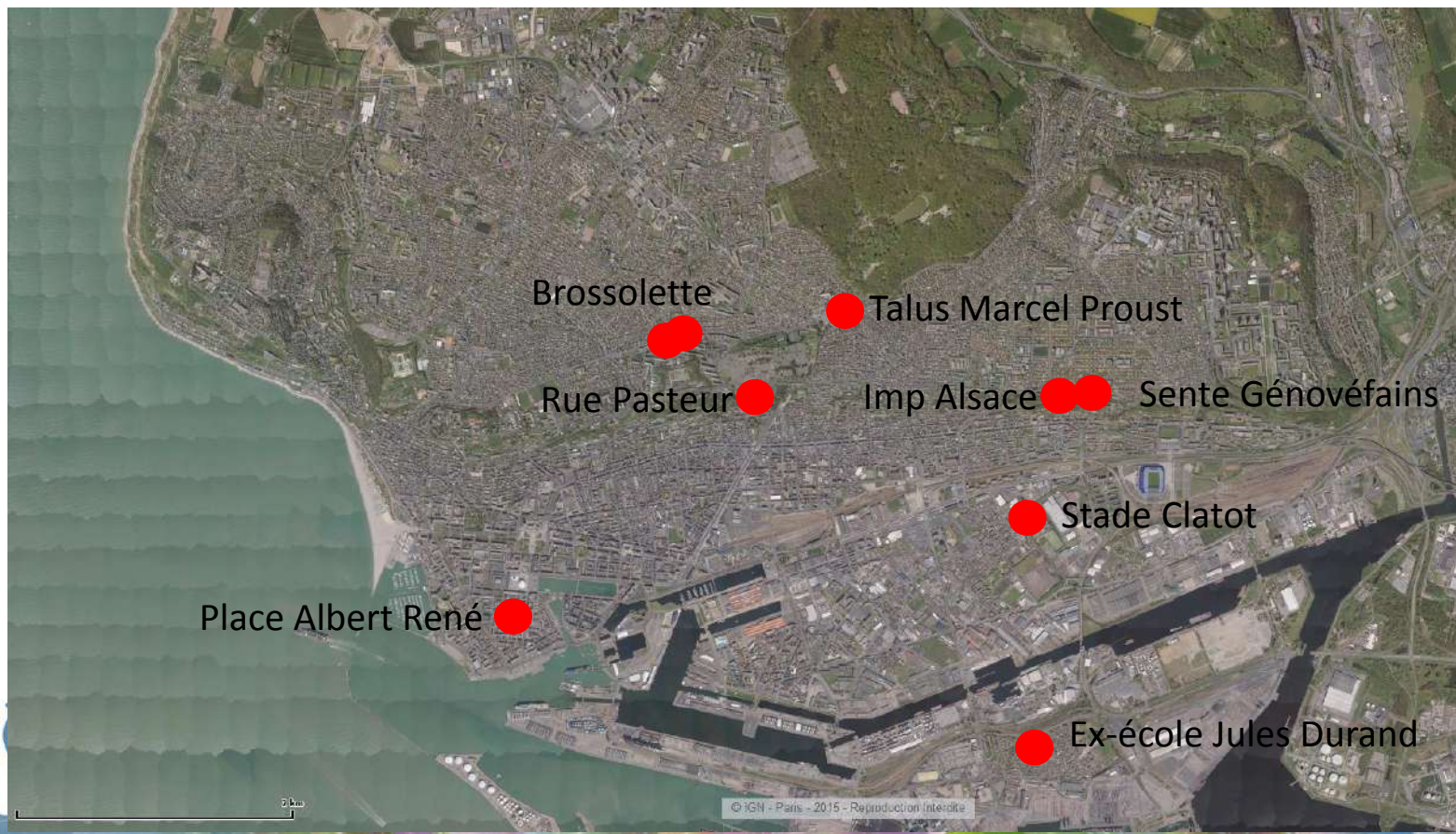


Sur quels espaces puis-je proposer un projet ?

- Profil 1 et 2 : Tout espace public (sites fléchés compris) ou privé ouvert au public
- Profil 3 : uniquement parmi les sites fléchés par la Ville du Havre



Sites fléchés



Planning prévisionnel

- 9 avril 2018 : délibération municipale
- 11 avril : Lancement officiel de l'appel à projets
- 30 Juin : Limite de dépôt de candidature
- Du 1^{er} juillet au 30 Septembre : analyse technique et financière
- Mi-octobre : Jury de sélection suivie de l'annonce des résultats et signature des conventions
- Avant décembre 2018 : mise en œuvre et/ou financement des projets selon les profils

